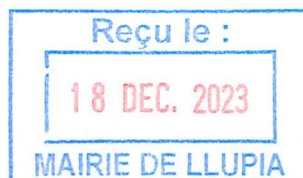


# INFORMATION



Madame, Monsieur,

Perpignan Méditerranée Métropole a fait le choix d'une nouvelle délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement collectif, opérée sous une marque locale

## « EAU AGGLO - PERPIGNAN MÉDITERRANÉE ».

À compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, vous bénéficierez d'un service pionnier, qui porte des objectifs clairs : un **tarif au juste prix**, un **service de grande proximité** pour tous les habitants et des engagements forts en matière de **qualité de l'eau** et de **préservation de la ressource**.

**Robert Vila,**

Président de la Communauté Urbaine  
Perpignan Méditerranée Métropole



## Comment contacter votre service à compter du 2 janvier 2024 ?



En vous rendant à l'espace consommateurs situé El Centre del Món,  
35 Boulevard Saint Assisclé, 66000 Perpignan :

### Horaires d'ouverture :

- lundi de 9h à 17h sur RDV
- mardi de 8h à 17h
- mercredi de 9h à 17h
- jeudi de 9h à 19h
- vendredi de 8h à 16h
- chaque 1<sup>er</sup> samedi matin du mois de 9h à 12h sur RDV



Par téléphone (appel non surtaxé) : 04 68 08 31 37

### Joignable :

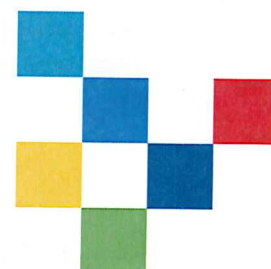
- du lundi au vendredi de 8h à 19h,
- le samedi de 9h à 12h
- 7j/7, 24h/24 uniquement en cas d'urgence



Sur internet : [www.ea-pm.fr](http://www.ea-pm.fr)



Depuis l'application mobile « Eau Agglo »  
téléchargeable sur Google Play ou AppStore





## IMPORTANT

### **Vous êtes déjà prélevé ou mensualisé pour le paiement de votre facture d'eau :**

Vous recevrez un mail de **contact-ea.pm@eloquant.fr** vous proposant de renouveler votre mensualisation.

### **Vous payez votre facture par chèque, TIP ou virement :**

Vous recevrez votre 1<sup>ère</sup> facture entre mars et juin 2024.  
Vous pourrez alors payer votre facture comme à votre habitude à l'adresse indiquée sur votre facture ou encore opter pour le prélèvement automatique ou la mensualisation.



## À RETENIR

- **UNE FACTURE DEUX FOIS/AN**

basée sur votre consommation réelle grâce au déploiement du télérelevé sur toutes les communes d'ici à 2026.

- **UN DISPOSITIF «EAU SOLIDAIRE»**

pour accompagner les foyers ayant des difficultés financières.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre commune.

